

LA CÔTE

🕒 14.12.2019, 15:30

Bassins augmente les salaires de sa Municipalité

PREMIUM



Maria Krasnova (à g.), Didier Lohri (en haut), Alexander Pacozzi (en bas à g.), Lorenzo Merlanti et Katia Gashi verront leur salaire augmenter dès 2020. DR/Sigfredo Haro

PAR LOS

RÉMUNÉRATION Le Conseil communal a accepté de presque doubler les salaires de son exécutif pour les années 2020 et 2021.

Les quatre municipaux et le syndic de Bassins vont avoir droit à une augmentation de salaire conséquente pour la fin de la législature. C'est la décision qu'a pris jeudi soir le Conseil communal.

Pour la Municipalité, il s'agissait surtout de préparer l'avenir. Notamment avec le départ, au plus tard en 2021, du syndic Didier Lohri. «Vous savez tous que je vais partir. Cette hausse, ce n'est pas pour nous, c'est une incitation pour les prochains élus», a-t-il affirmé devant l'assemblée.

C'est une incitation pour les prochains élus."

DIDIER LOHRI SYNDIC DE BASSINS

Le vote a bien failli ne pas avoir lieu, puisque la commission des finances demandait le renvoi du préavis pour que la méthode de paiement soit mieux étudiée. Elle proposait aussi la nomination d'une commission chargée d'étudier spécifiquement ce sujet. Mais elle n'a pas été suivie. Deux anciens municipaux, aujourd'hui conseillers communaux, ont milité pour le préavis présenté. «Pour avoir été à cette place, je peux vous dire que ce n'est pas de l'argent volé, il est mérité», a affirmé Corinne Ruchat.

Comme les autres communes

Au lieu des 6860 francs annuels qu'il recevait jusqu'à maintenant, le syndic obtiendra 12'000 francs en 2020 et en 2021. Les municipaux recevront eux 9000 francs par an au lieu de 5160 francs actuellement. Ce salaire comprend les séances hebdomadaires de la Municipalité, la préparation des dossiers de son dicastère, l'étude des dossiers des autres dicastères, les rencontres avec le bureau du Conseil communal et les séances de ce dernier. Sont aussi comptées la signature du courrier de la commune par le syndic, les assemblées des syndicats du district ainsi que la préparation de discours et de textes divers.

Les vacations passeront quant à elles de 25 francs à 45 francs de l'heure. Elles concernent les réceptions et représentations communales, les séances avec les commissions du Conseil communal, la gestion du dicastère (travaux et études). Mais aussi les participations aux séances des commissions intercommunales ou cantonales non rémunérées, les rencontres avec d'autres municipalités et les journées d'informations ou de formation.

Ces tarifs rapprochent Bassins des montants que l'on trouve dans les communes voisines. A Arzier-Le Muids, la cheffe de l'exécutif recevait 13'000 francs en 2017, contre 16'000 francs à Begnins et 12'000 à Le Vaud. A Bassins, l'activité du syndic est estimée à un 50% et celle des municipaux à 25%.